

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL DE BATNA**  
**COMMISSION REGIONALE DE RECOURS**

**Procès-verbal N°05**

**Séance du 27.02.2019**

**Présents Messieurs :**

- **BENSEKHRIA AMOR / Président**
- **HOUAMEL LARBI / Secrétaire**
- **MAHMOUD AZOUZ / Membre**

**AFFAIRE N°05 :**

Recours introduit par le club NA DOUAR DISS à l'encontre d'une décision de la Commission de Discipline de la LFW de Batna au motif que la sanction infligée au joueur YOUNSSI YUCEF LN°1810295 du club NADD jugée sévère eu égard aux incidents qui se sont produits lors de la rencontre TRB AIN TOUTA – NA DOUAR DISS (S) du 01.02.2019.

- Recours : Recevable en la forme.
- Au fond :
- Vu, le dossier complet en possession de la Commission Régionale de Recours.
- Attendu, que l'arbitre principal signale sur la feuille de match et sur son rapport qu'il a fait l'objet d'une agression de la part des joueurs MESSAOUD DEBBIH ABDELKRIM LN°1810685 et YOUNSSI YUCEF LN°1810295.
- Attendu, que suite à cette agression, l'arbitre principal a arrêté de manière définitive la rencontre TRBAT – NADD (S) du 01.02.2019
- Attendu, que l'arbitre principal a déposé un certificat d'incapacité de cinq (05) jours délivré par un Médecin Légiste.
- Attendu, qu'après auditions de l'arbitre principal, du commissaire au match et le joueur (objet de recours), en l'occurrence YOUNSSI YUCEF du club NADD, il ressort que le joueur MESSAOUD DEBBIH ABDELKRIM LN°1810685 a bel et bien agressé l'arbitre principal et que le joueur YOUNSSI YUCEF LN°1810295 ne l'a pas agressé, mais était dans la mêlée et a bousculé l'arbitre principal sans agression aucune.

Par ces motifs et dans ce cas de figure, la Commission Régionale de Recours jugeant en dernier ressort a décidé :

- Confirme la sanction prononcée par les premiers juges de CD de la LFW de Batna concernant le joueur MESSAOUD DEBBIH ABDELKRIM LN°1810685.
- Ramène la sanction du joueur YOUNSSI YUCEF LN°1810295 de deux (02) ans à un (01) an ferme et à un (01) an avec sursis (Conformément à l'article 141 des RG de la FAF de 2018).
- Le reste sans changement.

**LE PRESIDENT**

**A. BENSEKHRIA**

**LE SECRETAIRE**

**L. HOUAMEL**